

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juillet à 18 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal MODET, Maire.

**Présents** : MM. Pascal MODET, Frédéric ROUGIER, Mmes Charlotte REVAULT, Micheline TRÉVAUX, MM. Thierry VIALE, Bastien MURA, Mmes Jacqueline MALLET, Fabienne MEURQUIN, Chafika CHETOUANE, M. Alain SERRA, Mme Nathalie MODET.

**Absents excusés** : Mme Stella BRANDIER (pouvoir à M. Pascal MODET), MM. Sébastien ROGLIARDO, Bruno DESCAZEAUX (pouvoir à M. Thierry VIALE), Patrice LE PROUX de la RIVIÈRE

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie MODET.

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024.

### PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents contrats prenant fin :

- **Administratif** : départ à la retraite au 1<sup>er</sup> juin de Mme LAVANDEIRA AUROIRE.
- **École** : fin le 8 juillet du CDD de Melle LAPEYRE qui occupait un poste d'ATSEM à temps plein auprès des grandes sections de maternelle. Après avoir reçu les enseignants, il paraît nécessaire de recruter un agent qui assurerait les matinées auprès de l'enseignant, ainsi que le temps méridien (service cantine et surveillance cour)
- **Animation** : fin le 8 juillet du CDD de Mme FERKAÏ qui assurait le temps méridien ainsi qu'une partie du lavage de la vaisselle de la cantine. Un recrutement est nécessaire pour ce poste
- **Ménage des bâtiments communaux** : fin le 8 juillet du CDD de Melle TAUZIN qui assurait le ménage du réfectoire, de l'APS et des toilettes extérieures. Un recrutement est nécessaire pour ce poste
- **Technique** : fin le 31 août du CDD de M. DARRIET

Mme TRÉVAUX explique que la fin de ces contrats et la nécessité de recruter ont permis de redéfinir certains postes afin d'optimiser les horaires. Les postes d'ATSEM, agent d'entretien et d'animation occupaient 3 postes hebdomadaires de respectivement 35h, 8h et 10h.

En repensant les horaires, il ne serait nécessaire que de recruter 2 agents sur des postes hebdomadaires de 20h (ATSEM et temps méridien, ménage d'été des classes d'élémentaire) et 28h (temps méridien, ménage du réfectoire, des toilettes extérieures, de la classe des GS-CP et de l'APS)

Concernant le secrétariat et notamment le poste d'accueil, Mme TRÉVAUX indique qu'à ce jour le poste n'a pas été pourvu et qu'il est nécessaire de prévoir à minima la présence d'un agent les matinées pour l'accueil du public pendant l'été.

Des annonces ont été déposées auprès de France Travail, Emploi Territorial, la mission Locale des Hauts de Garonne et l'association intermédiaire T2000 Tremplins pour l'Emploi.  
A cette issue, 3 postes vont être pourvus : l'accueil du secrétariat jusqu'au 31 août, et les 2 postes d'ATSEM/temps méridien/ménage des bâtiments scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE que le CDD de M. DARRIET ne soit pas reconduit, ce poste nécessitant le recrutement d'un agent qualifié

DEMANDE qu'une annonce soit faite afin de recruter un nouvel agent technique

AUTORISE le Maire à signer tous les contrats ou conventions liés au recrutement des agents sur les postes précédemment cités

### **ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Mme TRÉVAUX rappelle au Conseil Municipal que tous les bâtiments communaux ne sont pas aux normes d'accessibilité, notamment la salle du conseil, et demande quels travaux pourraient être envisagés.

LE Maire indique que le CAUE avait il y a quelques années étudié ce problème et concernant la salle du conseil, la solution d'une rampe d'accès avait été écartée (pente trop importante) tout comme celle d'un ascenseur en façade, le bâtiment étant situé dans le secteur protégé de l'église.

Mme TRÉVAUX propose de réétudier ce projet.

### **ACHAT DE MATÉRIEL TECHNIQUE**

Le Maire rappelle que la commune a été victime d'un vol avec effraction dans l'atelier municipal situé dans le bourg. Ont été volés un véhicule ainsi qu'une grande partie du matériel, notamment d'entretien des espaces verts.

Dans l'attente de l'indemnisation de l'assurance, il est nécessaire d'acheter à minima du matériel de tonte. Le Maire indique que le bâtiment devra être équipé d'un système d'alarme et présente 2 devis proposant l'installation d'une alarme volumétrique ; la commune est dans l'attente d'un 3<sup>ème</sup> devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer tout bon de commande pour l'achat de matériel de tonte et de tonte

DÉCIDE d'octroyer une enveloppe de 1 400 € HT pour la fourniture et pose d'une alarme volumétrique à l'atelier municipal et charge le Maire de passer commande

## **DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de démission de M. Sébastien ROGLIARDO pour convenance personnelle.  
Cette demande est transmise à la Préfecture.

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Anne PUIGCERCOS, notaire à LANGOIRAN, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle C 78, d'une superficie totale de 45 m<sup>2</sup>, sise *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Marie-Pierre BECUWE, notaire à GÉNISSAC, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle B 1021, d'une superficie totale de 828 m<sup>2</sup>, sise *Blanche* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

## **REQUÊTE EN RÉFÉRÉ**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à des travaux de curage de fossés en 2022 par l'entreprise COUTY pour le compte de la commune, Mme SEYRAL, domiciliée route du Petit Port, a saisi son assurance pour avoir constaté des fissures sur son mur de clôture et des dommages sur les clapets anti-retour. Plusieurs expertises ont eu lieu à ce jour.

Une requête a été déposée contre la commune de BAURECH par Mme SEYRAL auprès du Tribunal Administratif de BORDEAUX et enregistrée par ce dernier le 25 juin 2024.

Madame Frédérique SEYRAL demande au Juge des référés sur le fondement de l'article R532-1 du code de justice administrative de désigner un expert judiciaire qui aura notamment pour mission de constater les désordres allégués, d'en déterminer les causes, les responsabilités, et de donner son avis sur les travaux réparatoires et leur coût.

Le Maire précise que cette requête a été transférée au service juridique de la SMACL, assurance de la commune, qui a mandaté le cabinet CGCB AVOCATS et ASSOCIÉS afin de préparer un mémoire en défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à ester en justice et à désigner le cabinet CGCB AVOCATS et ASSOCIÉS comme avocat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES**

Mme REVAULT informe le Conseil Municipal que le SEMOCTOM installe progressivement des points de collecte spécifiques pour les déchets alimentaires dans les communes de notre territoire. Une fois collectés, les déchets alimentaires sont transformés sur une plateforme de compostage et le compost peut être utilisé pour fertiliser les jardins, les parcs et espaces verts de l'Entre-deux-Mers.

Mme REVAULT demande sur quel(s) site(s) pourraient être installés ce type de composteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'installation de points collectifs de collecte des déchets alimentaires et propose les sites du bourg (parking de Tastes) et de Mougnon, où sont déjà installées les collectes de verre.

DEMANDE au Maire d'en informer le SEMOCTOM

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30